

ASSOCIATION
PREVOYANCE DE COMBUSTIBLE
DE MONTREAL.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

- F. W. HENSHAW, ECR.
- ALEXANDER MCGIBBON, ECR.
- A. W. OGILVIE, ECR.
- W. E. PHILLIPS, ECR.
- RICHARD WHITE, ECR., (de T. A. B. WHITE)

PROSPECTUS.

L'augmentation constante du prix du combustible devient d'année en année une affaire de la plus haute importance pour les citoyens de Montréal. Sous un climat aussi rigoureux que le nôtre, la question devient la plus vitale, après celle de la nourriture. Bien plus, on peut dire que l'une est aussi importante que l'autre.

Les souffrances éprouvées par les classes les plus pauvres durant l'hiver et résultant de l'approvisionnement insuffisant de combustible ne sauraient être exagérées, tandis que le prix a graduellement monté, jusqu'à un point qui en met un grand nombre dans l'impossibilité de s'empêcher de périr, eux et leurs familles.

Pour diminuer dans un certaine mesure au moins les souffrances qui existent chaque hiver dans cette ville, on propose de former une compagnie à fonds social dans le but de vendre le combustible à un prix qui, tout en donnant un bon profit aux actionnaires, fournira en même temps au public une occasion de s'approvisionner de bois et de charbon de la meilleure qualité, garantis tant sous le rapport du poids que de la mesure, un peu au-dessus du prix courant.

Dans le but d'aider les classes ouvrières à faire leur approvisionnement de combustible avec le moins d'inconvénients possibles et d'encourager l'économie et la prévoyance, on se propose de recevoir des dépôts hebdomadaires durant les mois d'été et d'automne, pour lesquels on fournira du bois et du charbon, et afin de donner de nouveaux avantages aux déposants, un escompte de 5 0/0 leur sera alloué sur leurs achats. Les actionnaires auront aussi droit à un escompte de 5 0/0 sur leurs achats.

REVENU PROBABLE.

La consommation annuelle de bois dans la ville de Montréal doit excéder 50,000 cordes. Avec les avantages qu'elle offrira, cette compagnie peut sûrement compter sur la vente de 10,000 cordes à un profit de \$1 par corde, donnant un revenu de..... \$10,000	
Auquel il faut ajouter 5,000 tonnes de charbon vendues à \$1.00 de profit par tonne.....	\$5,000
Dépense d'administration.....	\$15,000
	10,000
Profit net.....	\$5,000

On au taux de 10 0/0 sur le capital total. On voit de suite que trois objets d'une importance considérable seront obtenus par l'organisation de cette compagnie.

1o. Le combustible sera fourni au plus bas prix possible, avec garantie de poids et de mesures.

2o. Un grand nombre de nos concitoyens en bénéficieront, ce qui leur permettra de faire leur approvisionnement de combustible par un système de paiements graduels.

3o. Les actionnaires, tout en effectuant cet objet, retireront un bon intérêt de leurs placements.

Les affaires de la compagnie seront gérées par un bureau composé de onze directeurs élus annuellement.

Le capital sera d'abord de cinquante mille dollars divisé en actions de cinquante dollars. Les opérations commenceront aussitôt que la capital sera souscrit et 10 0/0 payé. Pas plus de la moitié du capital sera versé pour le moment.

Les demandes pour les actions seront reçues par M. ROBERT WATSON, au bureau de MM. WATSON & LINDSAY, Merchants Exchange.

E. GERIN,
Grand Propriétaire de
VIGNOBLES A ROUMAGNOLE,
PRÈS COGNAC.

Le navire "PRUDENCIA" quittera CHARENTE le premier Avril prochain, avec un chargement de PRODUITS FRANÇAIS, consignés aux soussignés, et consistant en :—

- Barriques } EAU DE VIE de "GERIN" crus de 1864 à 1871
- Caisse- } EAU DE VIE de "GERIN" crus 1858 à 1871
- Caisse- } CHAMPAGNE, différentes marques favorites.
- Caisse- } VIN CLARET de choix.
- Futs } VIN BLANC "de GRAVE"
- Futs } CHAMPAGNES
- Futs } VIN DE MESSE
- Caisse- } VIN MEAUX PIC, délicieux vin de table
- Futs } MOUTARDE FRANÇAISE; VINAIGRE

Le tout sera offert en vente à l'arrivée du navire. M. Gerin n'est pas un négociant, mais un propriétaire de VIGNOBLES et tous ses VINS et spiritueux sont fabriqués sous sa surveillance personnelle et sont garantis égaux aux meilleurs marques du district de COGNAC.

JOHN LEEMING & CIE.,
Consignataires.

FAIENCE! VERRERIES!
PRODUITS CHIMIQUES, &c., &c.

Diverses consignations de Marchandises ci-dessus seront reçues par les premiers arrivages du printemps et offertes en ventes publiques le long des navires.

JOHN LEEMING & CIE.
Commissaires Priseurs.

Bureaux au premier Mai—Coin des rues St. Nicolas et St. Paul.

EMMAGASINAGE.

On s'occupera d'emmagasinage comme ci-devant aux spacieux magasins

No. 30, RUE ST. NICHOLAS
OVIDE STE. MARIE & CIE.

SALLE D'ENCAN = TORONTO
Etablie en 1834.

F. W. COATE & CIE.

AGENTS DE MANUFACTURES

ENCANTEURS

ET

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

RUE KING

TORONTO.

AVIS.

ETABLISSEMENT DE
COMMISSAIRE PRISEUR
ET
COMMISSIONNAIRE.

J'ai vendu mes intérêts dans mon établissement de Commissaire Priseur et de Marchand Commissionnaire à

OVIDE STE. MARIE, ECR.,
DE CETTE VILLE.

qui me succède dans toutes les branches de mon commerce sous les noms et raison de JOHN LEEMING & Cie., Encanteurs et Marchands Commissionnaires. Quand ma santé me le permettra, je serai heureux d'agir comme Commissaire Priseur pour la nouvelle maison aux magasins des négociants pour qui j'ai vendu depuis tant d'années, et en leur offrant mes plus sincères remerciements ainsi qu'au public de Montréal, pour les faveurs qu'ils m'ont accordées pendant une période de TRENTE-UN ANS, je sollicite respectueusement la continuation des mêmes faveurs pour mon successeur M. STE. MARIE, qui, j'en suis confiant, d'après les facilités qu'il possède, fournira la plus ample satisfaction à mes nombreux amis et au public.

JOHN LEEMING.

Montréal, Mars 1872.

P. S.—J'ai un bureau privé chez M. STE. MARIE, où je transigerai toutes les affaires qui concernent mon ancien établissement maintenant en liquidation.

J. L.

AVIS.

En référence à l'annonce ci-dessus, j'ai l'honneur d'annoncer au public que j'ai acheté les intérêts de M. JOHN LEEMING, dans son établissement de

COMMISSAIRE PRISEUR

ET

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

et je me propose de continuer les mêmes affaires sous les noms et raisons de JOHN LEEMING & CIE.

Au Premier Mai, je transigerai mes bureaux dans les bâtiments, coin des rues St. Paul et St. Nicholas (actuellement occupés par MM. W. R. ROSS & CIE.), où je me propose de tenir régulièrement des

VENTES PAR ENCHÈRES

D'ÉPICERIES ET MARCHANDISES

de toutes descriptions pour lesquelles je sollicite respectueusement

DES CONSIGNATIONS

dont je disposerai au plus grand avantage des consignataires et pour lesquelles je rendrai compte fidèlement et promptement.

Ventes publiques aux magasins des Négociants.

Je m'occuperai aussi de la vente de poisson et de autres marchandises sur le quai et le long des navires.

Je donnerai une attention spéciale à la vente de Marchandises avariées pour le compte des Assurances et fournirai les comptes de ventes ainsi que tous autres documents avec promptitude.

Je tiendrai pour référence les Plans des Cadastres et les livres qui s'y rattachent des NEUF QUARTIERS de la ville, et je donnerai une attention spéciale aux

Ventes de Propriétés Foncières.

Le Département de la Comptabilité sera spécialement sous la direction de M. E. J. PICKUP qui a eu la même charge pendant plusieurs années chez M. Leeming.

OVIDE STE. MARIE.

Montréal, Mars 1872.